

M. Movsessian  
8Bis Rue Florian  
93360 NEUILLY PLAISANCE

Paris, le 09/04/2023

Nos Références : TM/06747

**Objet : Envoi des résultats des diagnostics immobiliers**

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le(s) rapport(s) établis suite à la réalisation d'une prestation sur le bien désigné ci-dessous :

Désignation du ou des bâtiments	Désignation du propriétaire
<i>Localisation du ou des bâtiments :</i> Département : ... <b>Seine-Saint-Denis</b> Adresse : ..... <b>8Bis Rue Florian</b> Commune : ..... <b>93360 NEUILLY PLAISANCE</b> <b>Références cadastrales non communiquées</b> Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété : <b>Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété</b>	Désignation du client : Nom et prénom : .. <b>M. Movsessian</b> Adresse : ..... <b>8Bis Rue Florian</b> <b>93360 NEUILLY PLAISANCE</b>

Objet de la mission :		
<input type="checkbox"/> Dossier Technique Amiante	<input type="checkbox"/> Métrage (Loi Carrez)	<input checked="" type="checkbox"/> Etat des Installations électriques
<input type="checkbox"/> Constat amiante avant-vente	<input type="checkbox"/> Métrage (Loi Boutin)	<input type="checkbox"/> Diagnostic Technique (DTG)
<input type="checkbox"/> Dossier amiante Parties Privatives	<input type="checkbox"/> Exposition au plomb (CREP)	<input checked="" type="checkbox"/> Diagnostic énergétique
<input type="checkbox"/> Diag amiante avant travaux	<input type="checkbox"/> Exposition au plomb (DRIPP)	<input type="checkbox"/> Prêt à taux zéro
<input type="checkbox"/> Diag amiante avant démolition	<input type="checkbox"/> Diag Assainissement	<input type="checkbox"/> Ascenseur
<input type="checkbox"/> Etat relatif à la présence de termites	<input type="checkbox"/> Sécurité piscines	<input type="checkbox"/> Etat des lieux (Loi Scellier)
<input type="checkbox"/> Etat parasitaire	<input checked="" type="checkbox"/> Etat des Installations gaz	<input type="checkbox"/> Radon
<input type="checkbox"/> Etat des Risques et Pollutions	<input type="checkbox"/> Plomb dans l'eau	<input type="checkbox"/> Accessibilité Handicapés
<input type="checkbox"/> Etat des lieux	<input type="checkbox"/> Sécurité Incendie	<input type="checkbox"/> Accessibilité Handicapés
<input type="checkbox"/> Infiltrométrie	<input type="checkbox"/> Plomb APTVX	<input type="checkbox"/> Performance numérique
<input type="checkbox"/> Amiante Examen Visuel APTVX	<input type="checkbox"/> Développement interne	<input type="checkbox"/> Déchets
<input type="checkbox"/> Amiante contrôle périodique	<input type="checkbox"/> Home Inspection	<input type="checkbox"/> Climatisation
<input type="checkbox"/> Amiante Empoussièrément	<input type="checkbox"/> Tantième de copropriété	<input type="checkbox"/> Contrôle périodique gaz
<input type="checkbox"/> Hôtel H	<input type="checkbox"/> Risques Professionnels	<input type="checkbox"/> Contrôle périodique élec
<input type="checkbox"/> Hôtel RT	<input type="checkbox"/> Contrôle levage	<input type="checkbox"/> RT 2012 Avant travaux
<input type="checkbox"/> Hôtel C	<input type="checkbox"/> Logement décent	<input type="checkbox"/> RT 2012 Après travaux

Si les numéros de lot des biens n'ont pas été indiqués faute de présentation du titre de propriété, veuillez les préciser. (Désignation du bâtiment). Il est rappelé qu'il appartient au propriétaire, à réception du rapport, de vérifier l'exactitude des mentions concernant la matérialité et la composition des lieux ainsi que de s'assurer que la totalité des pièces composant l'immeuble a été examinée et de signaler tout manquement.

Nous restons à votre disposition pour toute information ou action complémentaire.

En vous remerciant pour votre confiance, recevez, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments dévoués.

Theo Meriais

## Résumé de l'expertise n° TM/06747

Cette page de synthèse ne peut être utilisée indépendamment du rapport d'expertise complet.

### Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Adresse : ..... **8Bis Rue Florian**




Commune : ..... **93360 NEUILLY PLAISANCE**

**Références cadastrales non communiquées**

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

**Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété**

Périmètre de repérage : ... **Toutes parties accessibles sans démontage ni destruction**

	Prestations	Conclusion
	Gaz	L'installation ne comporte aucune anomalie (norme 2022)
	Électricité	L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est vivement recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).
	DPE	<div style="display: flex; align-items: center; gap: 10px;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> <b>96</b> kWh/m<sup>2</sup>/an         </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> <b>15</b> kg CO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>/an         </div> <div style="font-size: 2em; color: green;">C</div> </div> <p>Estimation des coûts annuels : entre 1 030 € et 1 430 € par an            Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021            Numéro enregistrement ADEME : 2393E1178589A</p>



## Ordre de mission

<b>Objet de la mission :</b>		
<input type="checkbox"/> Dossier Technique Amiante <input type="checkbox"/> Constat amiante avant-vente <input type="checkbox"/> Dossier amiante Parties Privatives <input type="checkbox"/> Diag amiante avant travaux <input type="checkbox"/> Diag amiante avant démolition <input type="checkbox"/> Etat relatif à la présence de termites <input type="checkbox"/> Etat parasitaire <input type="checkbox"/> Etat des Risques et Pollutions <input type="checkbox"/> Etat des lieux <input type="checkbox"/> Infiltrométrie <input type="checkbox"/> Amiante Examen Visuel APTVX <input type="checkbox"/> Amiante contrôle périodique <input type="checkbox"/> Amiante Empoussièremment <input type="checkbox"/> Hôtel H <input type="checkbox"/> Hôtel RT <input type="checkbox"/> Hôtel C	<input type="checkbox"/> Métrage (Loi Carrez) <input type="checkbox"/> Métrage (Loi Boutin) <input type="checkbox"/> Exposition au plomb (CREP) <input type="checkbox"/> Exposition au plomb (DRIPP) <input type="checkbox"/> Diag Assainissement <input type="checkbox"/> Sécurité piscines <input checked="" type="checkbox"/> Etat des Installations gaz <input type="checkbox"/> Plomb dans l'eau <input type="checkbox"/> Sécurité Incendie <input type="checkbox"/> Plomb APTVX <input type="checkbox"/> Plomb avant travaux <input type="checkbox"/> Développement interne <input type="checkbox"/> Home Inspection <input type="checkbox"/> Tantième de copropriété <input type="checkbox"/> Risques Professionnels <input type="checkbox"/> Contrôle levage <input type="checkbox"/> Logement décent	<input checked="" type="checkbox"/> Etat des Installations électriques <input type="checkbox"/> Diagnostic Technique (DTG) <input checked="" type="checkbox"/> Diagnostic énergétique <input type="checkbox"/> Prêt à taux zéro <input type="checkbox"/> Ascenseur <input type="checkbox"/> Etat des lieux (Loi Scellier) <input type="checkbox"/> Radon <input type="checkbox"/> Accessibilité Handicapés <input type="checkbox"/> Accessibilité Handicapés <input type="checkbox"/> Performance numérique <input type="checkbox"/> Déchets / PEMD <input type="checkbox"/> Climatisation <input type="checkbox"/> Contrôle périodique gaz <input type="checkbox"/> Contrôle périodique élec <input type="checkbox"/> RT 2012 Avant travaux <input type="checkbox"/> RT 2012 Après travaux

<b>Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)</b> Type : ..... <b>Autre</b> Nom / Société : ..... <b>M. Movsessian</b> Adresse : ..... <b>8Bis Rue Florian 93360 NEUILLY PLAISANCE</b> Téléphone : ..... Fax : ..... Mail : .....
---

<b>Désignation du propriétaire</b> Nom / Société : ..... <b>M. Movsessian</b> Adresse : ..... <b>8Bis Rue Florian</b> CP : ..... <b>93360</b> Ville : ..... <b>NEUILLY PLAISANCE</b> Tel : ..... Mail : .....	<b>Désignation du ou des bâtiments</b> Adresse : ..... <b>8Bis Rue Florian</b> Code Postal : ... <b>93360</b> Ville : ..... <b>NEUILLY PLAISANCE</b> Département : . <b>Seine-Saint-Denis</b> Précision : ..... <b>Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété</b>
---	--

<b>Mission</b> Personne à contacter (avec tel) : .. <b>M. Movsessian</b> Type de bien à expertiser : ..... <b>Habitation (maison individuelle)</b> Catégorie du bien : ..... <b>(IGH/ERP) Autres</b> Date du permis de construire : ..... <b>&gt; 1997</b> Section cadastrale : ..... <b>Références cadastrales non communiquées</b> Numéro de lot(s) : ..... <b>N/A</b> Lots rattachés : ..... <input type="checkbox"/> Cave , <input type="checkbox"/> Garage , <input type="checkbox"/> Terrain , <input type="checkbox"/> Autre Périmètre de repérage : ..... <b>Toutes parties accessibles sans démontage ni destruction</b> Autres informations : ..... <input type="checkbox"/> Ascenseur, <input type="checkbox"/> Animaux ..... <b>151 à 200 m<sup>2</sup></b> Remise des clefs : ..... <b>Sur place donné par le propriétaire</b> Date et heure de la visite : ..... <b>07/04/2023 à 18 h 31</b> durée approximative <b>01 h 50</b> Précisions : .....
---

<b>Locataire</b> Nom / Société : ..... Adresse : ..... Code Postal : ..... Ville : ..... Téléphone : ..... Mail : .....
---

Paraphe du donneur d'ordre :

#### Administratif

Facturation : .....  Propriétaire  Donneur d'ordre  Notaire  
Facturation adresse : ..... **M. Movsessian - 8Bis Rue Florian - 93360 NEUILLY PLAISANCE**  
Destinataire(s) des rapports : .....  Propriétaire  Donneur d'ordre  Notaire  Agence  
Destinataire(s) adresse : ..... **M. Movsessian - 8Bis Rue Florian - 93360 NEUILLY PLAISANCE**  
Destinataire(s) e-mail : .....  
Impératif de date : .....

#### Information relative à tout diagnostic :

- \* Il est de l'obligation du propriétaire/ donneur d'ordre de fournir tous documents (Diagnostics, recherche, travaux, etc.) et informations dont il aurait connaissance (exemple : présence de parasites du bois, matériaux amiantés,...) relatifs à la présente mission.
- \* Le propriétaire doit fournir un accès sécurisé à toutes les pièces / locaux pour lesquels le diagnostiqueur a été mandaté. Il est rappelé que l'inspection des ascenseurs, monte-charge, chaufferie, locaux électrique MT et HT nécessitent l'autorisation préalable et la présence d'un technicien de maintenance spécialisé. Ces personnes doivent être contactées et présentes sur site lors du diagnostic. Dans le cas où elles ne seraient pas présentes, et qu'une visite supplémentaire soit nécessaire, celle-ci sera facturée conformément à la grille tarifaire.
- \* Seules les parties accessibles le jour de la visite seront contrôlées, c'est pourquoi le propriétaire devra déplacer le mobilier lourd afin de permettre un accès aux murs, plinthes et cloisons.
- \* Le diagnostiqueur n'a pas l'autorisation réglementaire pour déposer des éléments nécessitant l'utilisation d'outils. Il est de la responsabilité du propriétaire d'effectuer cette dépose préalablement (Trappes des baignoires / éviers, ...)
- \* Le diagnostiqueur devra désigner un représentant s'il ne peut être présent lui-même lors du repérage.

#### Spécificité au diagnostic Performance énergétique :

- \* Dans le cas d'un DPE réalisé pour une habitation, il est de l'obligation du donneur d'ordre de fournir l'ensemble des éléments permettant de caractériser le bien (Taxe d'habitation, documents techniques permettant de connaître les matériaux utilisés lors de la construction ou de travaux, les plans de configuration du bien/de l'immeuble (plans de ventes, plans architectes, plans de copropriété), anciens diagnostics énergétiques, les descriptifs techniques et justificatifs d'entretien des installations (chauffage, climatisation, ECS et ventilation). Dans le cas des locaux tertiaires, l'obligation du donneur d'ordre porte sur la fourniture des relevés de consommations de chauffage et d'eau chaude sanitaire et autres usages des 3 années antérieures. Dans le cas où ces documents ne seraient pas fournis, le diagnostiqueur devra être prévenu au moment de la signature de l'ordre de mission. Le diagnostiqueur effectuera les recherches nécessaires, les frais supplémentaires de recherche étant à la charge du donneur d'ordre.

#### Spécificité au diagnostic Installations Intérieures Gaz :

- \* Le donneur d'ordre s'engage à assurer pendant la durée du diagnostic l'alimentation en gaz effective de l'installation et le fonctionnement normal des appareils d'utilisation. Il est rappelé qu'en cas de détection d'un Danger Grave et Immédiat, le diagnostiqueur devra interrompre l'alimentation en gaz de tout ou partie de l'installation.

#### Spécificité au diagnostic de l'Installation Intérieure d'électricité :

- \* Préalablement à la réalisation du diagnostic, le donneur d'ordre, ou son représentant, informe l'occupant éventuel du logement de la nécessité de la mise hors tension de toute ou partie de l'installation pour la réalisation du diagnostic et de la nécessité pour l'occupant de mettre lui-même hors tension les équipements qui pourraient être sensibles à une mise hors tension (matériels programmables par exemple) ou risqueraient d'être détériorés lors de la remise sous tension (certains matériels électroniques, de chauffage, etc.). Ce dernier signale à l'opérateur de diagnostic les parties de l'installation qui ne doivent pas être mises hors tension et les motifs de cette impossibilité (matériel de surveillance médicale, alarmes, etc.).
- \* Pendant toute la durée du diagnostic, le donneur d'ordre ou son représentant fait en sorte que tous les locaux et leurs dépendances soit accessibles. Il s'assure que l'installation est alimentée en électricité, si celle-ci n'a pas fait l'objet d'une interruption de fourniture par le distributeur. Les parties communes où sont situées des parties d'installation visées par le diagnostic doivent elles aussi être accessibles.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
Signature du donneur d'ordre :

## Etat de l'installation Intérieure de Gaz – Points de contrôles

Numéro de dossier : TM/06747  
Norme méthodologique employée : AFNOR NF P 45-500  
Date du repérage : 07/04/2023  
Heure d'arrivée : 18 h 31  
Durée du repérage : 01 h 50

### A. - Désignation du ou des bâtiments

*Localisation du ou des bâtiments :*

Département : ..... **Seine-Saint-Denis**  
Adresse : ..... **8Bis Rue Florian**  
Commune : ..... **93360 NEUILLY PLAISANCE**  
**Références cadastrales non communiquées**

*Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :*

**Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété**  
Périmètre de repérage : ..... **Toutes parties accessibles sans démontage ni destruction**  
Type de bâtiment : ..... **Habitation (maison individuelle)**  
Nature du gaz distribué : ..... **Gaz naturel**  
Distributeur : ..... **Engie**  
Installation alimentée en gaz :... **OUI**

### B. - Désignation du client

*Désignation du client :*

Nom et prénom : ..... **M. Movsessian**  
Adresse : ..... **8Bis Rue Florian**  
**93360 NEUILLY PLAISANCE**

*Si le client n'est pas le donneur d'ordre :*

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :  
**Autre**  
Nom et prénom : ..... **M. Movsessian**  
Adresse : ..... **8Bis Rue Florian**  
**93360 NEUILLY PLAISANCE**

### C. - Désignation de l'opérateur de diagnostic

*Identité de l'opérateur de diagnostic :*

Nom et prénom : ..... **Theo Meriais**  
Raison sociale et nom de l'entreprise : ..... **HEYDIAG**  
Adresse : ..... **128 rue la boetie**  
..... **75008 Paris**  
Numéro SIRET : ..... **82396915900016**  
Désignation de la compagnie d'assurance : **Condorcet**  
Numéro de police et date de validité : ..... **808108941 - 30/09/2022**  
Certification de compétence **DTI3704** délivrée par : **DEKRA Certification**, le **24/07/2020**  
Norme méthodologique employée : **NF P 45-500 (Janvier 2013)**

**D. Points de contrôles**

Localisation appareils	Type	Points de contrôle	O ui	N on	S O	Observations et constatation diverses
Général	C.1	Tuyauteries fixes - Matériaux				
Général		2a1) Les matériaux employés pour canalisations sont autorisés (Plomb avec GN, Cuivre, Acier, PLT, Polyéthylène si enterré)				
Général		2a2) La tuyauterie PLT est marqué du logo d'une marque reconnue				
Général		2a3) La tuyauterie PLT est soumise à une pression non adaptée				
Général		2a4) Au moins un raccord mécanique est installé en vide sanitaire				
Général		2b) La tuyauterie en PE pénètre à l'intérieur du bâtiment ou est située sous le bâtiment				
Général		2c) La tuyauterie en PE est protégée dans la remontée contre les chocs et la lumière				
Général		3) Au moins une canalisation individuelle passe en parc de stationnement couvert				
Général		4a) Les assemblages sont réalisés par raccords mécaniques manifestement non autorisés				
Général		4c) Les assemblages par raccord à sertir « non sertis » sont réalisés par brasage, collage, ...				
Général		4e) La tuyauterie en Kit PLT ne possède pas de collier de fixation à proximité du compteur				
Général	C.2	Tuyauteries fixes - Espace annulaire				
Général		L'espace annulaire est obturé ?				
Général		5) L'espace annulaire de la canalisation de gaz à la pénétration dans le bâtiment ou le logement est visible :				
Général	C.3	Installation intérieure - Etanchéité apparente				
Général		Présence d'un compteur en fonctionnement :				
Général		Non étanchéité observée par test de rotation du compteur				
Général		6a) Lecture d'un débit inférieur ou égal à 6l/h				
Général		6b1) Lecture d'un débit supérieur à 6l/h avec robinet(s) de commande ouvert(s)				
Général		6b2) Lecture d'un débit supérieur à 6l/h avec robinet(s) de commande fermé(s)				
Général		Non étanchéité observée sans mesure de débit				
Général		6c) Au moins un défaut d'étanchéité a été observé				
Général	C.4	Organe de coupure				
Général		7a1) Absence d'un organe de coupure supplémentaire				
Général		7a2) Au moins un organe de coupure n'est pas adapté à la pression de service				
Général		7a3) Au moins un organe de coupure n'est pas marqué du logo d'une marque reconnue				
Général		7a4) L'organe de coupure supplémentaire est accessible pour le cas des tiges après compteur et en maison individuelle				
Général		7a5) L'organe de coupure supplémentaire comporte un dispositif de manœuvre				
Général	C.5	GPL en récipient - 1ere détante - Détendeur, inverseur et limiteur				
Général		Présence d'une citerne propane			<input checked="" type="checkbox"/>	Désactivé
Général		Présence d'une bouteille propane			<input checked="" type="checkbox"/>	Désactivé
Général		Présence d'une bouteille butane			<input checked="" type="checkbox"/>	Désactivé

Localisation appareils	Type	Points de contrôle	O ui	N on	S O	Observations et constatation diverses
Général		7b) Présence de première détente sur une installation			<input checked="" type="checkbox"/>	Désactivé
Général		7c1) Présence d'un limiteur de pression ou d'un second détenteur			<input checked="" type="checkbox"/>	Désactivé
Général		7c2) Le raccord isolant d'une citerne enterrée est présent et en bon état			<input checked="" type="checkbox"/>	Désactivé
Général	C.6	Lyres GPL				
Général		7d1) Elle n'est pas marquée du logo d'une marque reconnue			<input checked="" type="checkbox"/>	Désactivé
Général		7d2) Elle est en mauvaise état			<input checked="" type="checkbox"/>	Désactivé
Général		7d3) Sa longueur est supérieure à 0,70 m ou plusieurs lyres sont raccordées bout à bout			<input checked="" type="checkbox"/>	Désactivé
Général		7d4) Cas des lyres GPL en caoutchouc armé : sa date limite d'utilisation n'est pas lisible ou est dépassée			<input checked="" type="checkbox"/>	Désactivé
Général		7d5) Elle passe dans une zone dangereuse			<input checked="" type="checkbox"/>	Désactivé
Général		7d6) Elle n'est pas visitable			<input checked="" type="checkbox"/>	Désactivé
Cuisinière	C.7	Organe de Coupure d'Appareil (OCA)				
Cuisinière		8a1) Présence pour chaque appareil en place d'un organe de coupure	<input checked="" type="checkbox"/>			
Cuisinière		8a2) Accessibilité de chaque organe de coupure	<input checked="" type="checkbox"/>			
Cuisinière		8a3) Manœuvrabilité de chaque organe de coupure	<input checked="" type="checkbox"/>			
Cuisinière		8b) Extrémité du robinet ou tuyauterie en attente obturée	<input checked="" type="checkbox"/>			
Cuisinière		8c) Au moins un organe de coupure d'un appareil alimenté par une tuyauterie fixe est muni d'un about porte caoutchouc non démontable		<input checked="" type="checkbox"/>		
Cuisinière	C.8	Installations GPL – Organe de Coupure d'Appareil (OCA) ou détenteur-déclencheur				
Cuisinière		9a) présence d'un OCA	<input checked="" type="checkbox"/>			Désactivé
Cuisinière		9b) La pression d'alimentation de l'appareil est supérieure à 50 mbar		<input checked="" type="checkbox"/>		Désactivé
Cuisinière	C.9	Appareils adaptés au type et à la pression du gaz				
Cuisinière		10) Au moins un appareil installé est apparemment inadapté au type du gaz		<input checked="" type="checkbox"/>		
Cuisinière	C.10	Raccordement en gaz des appareils par tuyaux non rigides				
Cuisinière		11a) Sur une installation alimentée par une tuyauterie fixe, au moins un appareil est raccordé en gaz avec un tube souple		<input checked="" type="checkbox"/>		
Cuisinière		11b) Le tuyau d'alimentation est marqué du logo d'une marque reconnue (Modification faite pour correspondre au critère de décision C10.4)	<input checked="" type="checkbox"/>			
Cuisinière		11c) Le matériel utilisé pour le raccordement en gaz d'un appareil est marqué d'une marque reconnue mais n'est pas autorisé d'emploi ou le raccordement en gaz d'un appareil comporte plusieurs tuyaux flexibles		<input checked="" type="checkbox"/>		
Cuisinière		12a) Le tuyau flexible est en mauvais état		<input checked="" type="checkbox"/>		
Cuisinière		12b) Tuyau flex. métal. à embouts méca. en mauvais état		<input checked="" type="checkbox"/>		
Cuisinière		13) Longueur supérieure à 2m		<input checked="" type="checkbox"/>		
Cuisinière		14) Date limite d'utilisation dépassée ou pas lisible		<input checked="" type="checkbox"/>		
Cuisinière		15a) Passage dans les zones dangereuses		<input checked="" type="checkbox"/>		
Cuisinière		15b) Visitable	<input checked="" type="checkbox"/>			



Localisation appareils	Type	Points de contrôle	O ui	N on	S O	Observations et constatation diverses
Cuisinière		18b) Appareil autre qu'un CENR installé ou prévu dans un local de volume insuffisant, ne répondant pas aux exigences de raccordement des appareils, de balayage, de présence de sécurité sur les brûleurs, ou ne présentant pas d'ouvrant sur l'extérieur d'une surface au moins égale à 0,40 m2		<input checked="" type="checkbox"/>		
Cuisinière		18e) Un appareil prévu pour fonctionner à l'extérieur ou à l'air libre est installé à l'intérieur		<input checked="" type="checkbox"/>		
Cuisinière	C.14	Ventilation du local – Amenée d'air				
Cuisinière		19.1) L'amenée d'air n'existe pas		<input checked="" type="checkbox"/>		
Cuisinière		19.2) L'amenée d'air du local est manifestement insuffisante		<input checked="" type="checkbox"/>		
Cuisinière		19.3) Passage de transit de l'amenée d'air indirecte insuffisant		<input checked="" type="checkbox"/>		
Cuisinière		19.4) Si sortie d'air directe, amenée d'air directe située à une hauteur non adaptée		<input checked="" type="checkbox"/>		
Cuisinière		19.5) Amenée d'air indirect transite par WC, ou par un autre logement ou par une partie commune		<input checked="" type="checkbox"/>		
Cuisinière		19.6) Amenée d'air par conduit descendant, local sans sortie d'air adaptée		<input checked="" type="checkbox"/>		
Cuisinière		19.7) Amenée d'air est obturée		<input checked="" type="checkbox"/>		
Cuisinière		19.8) Amenée d'air est obturable		<input checked="" type="checkbox"/>		
Cuisinière	C.15	Ventilation du local – Sortie d'air				
Cuisinière		20.1) La sortie d'air est absente		<input checked="" type="checkbox"/>		
Cuisinière		20.2) La sortie d'air est manifestement insuffisante		<input checked="" type="checkbox"/>		
Cuisinière		20.3) La sortie d'air est obturée		<input checked="" type="checkbox"/>		
Cuisinière		20.4) La sortie d'air est obturable		<input checked="" type="checkbox"/>		
Cuisinière		20.5) Constituée par un dispositif non adapté		<input checked="" type="checkbox"/>		
Cuisinière		20.6) Appareil non raccordé autre que cuissons constitué par un dispositif de ventilation mécanique (hotte, etc.)		<input checked="" type="checkbox"/>		
Cuisinière		20.7) Appareil de cuisson seul constitué par un dispositif de ventilation mécanique (hotte, etc.) ne répondant pas aux critères d'installation		<input checked="" type="checkbox"/>		
Cuisinière	C.16	Ventilation du local - Amenées et sorties d'air directes				
Cuisinière		21) Si la sortie d'air est directe, l'amenée d'air est également directe	<input checked="" type="checkbox"/>			
Cuisinière	C.28	Tige cuisine				
Cuisinière		35) La tige cuisine alimente au moins un appareil autre que de cuisson		<input checked="" type="checkbox"/>		
Cuisinière		37b) Le robinet de commande de l'appareil comporte un dispositif interrompant l'arrivée du gaz en cas de manque de pression amont	<input checked="" type="checkbox"/>			
Cuisinière	D.1	Appareils de cuisson (sauf fours et appareils de cuisson directement alimentés par une bouteille de butane)				
Cuisinière		A) La flamme d'au moins un brûleur est jaune, charbonne ou décolle partiellement			<input checked="" type="checkbox"/>	
Cuisinière		B) GN, la flamme décolle totalement et s'éteint			<input checked="" type="checkbox"/>	
Cuisinière		C) GN, la flamme s'éteint à l'ouverture de la porte du four			<input checked="" type="checkbox"/>	
Cuisinière		D) GN, la flamme s'éteint lors du passage débit max à mini			<input checked="" type="checkbox"/>	
Cuisinière		B) GPL, la flamme décolle totalement et s'éteint			<input checked="" type="checkbox"/>	Désactivé
Cuisinière		C) GPL, la flamme s'éteint à l'ouverture de la porte du four			<input checked="" type="checkbox"/>	Désactivé
Cuisinière		D) GPL, la flamme s'éteint lors du passage débit max à mini			<input checked="" type="checkbox"/>	Désactivé
Chaudière	C.7	Organe de Coupure d'Appareil (OCA)				

Localisation appareils	Type	Points de contrôle	O ui	N on	S O	Observations et constatation diverses
Chaudière		8a1) Présence pour chaque appareil en place d'un organe de coupure	<input checked="" type="checkbox"/>			
Chaudière		8a2) Accessibilité de chaque organe de coupure	<input checked="" type="checkbox"/>			
Chaudière		8a3) Manœuvrabilité de chaque organe de coupure	<input checked="" type="checkbox"/>			
Chaudière		8b) L'extrémité de l'organe de coupure ou de la tuyauterie en attente est obturée	<input checked="" type="checkbox"/>			
Chaudière		8c) Au moins un organe de coupure d'un appareil alimenté par une tuyauterie fixe est muni d'un about porte caoutchouc non démontable		<input checked="" type="checkbox"/>		
Chaudière		9a) présence d'un OCA	<input checked="" type="checkbox"/>			Désactivé
Chaudière		9b) La pression d'alimentation de l'appareil est supérieure à 50 mbar		<input checked="" type="checkbox"/>		Désactivé
Chaudière	C.9	Appareils adaptés au type et à la pression du gaz				
Chaudière		10) Au moins un appareil installé est apparemment inadapté au type du gaz		<input checked="" type="checkbox"/>		
Chaudière	C.10	Raccordement en gaz des appareils par tuyaux non rigides				
Chaudière		11a) Sur une installation alimentée par une tuyauterie fixe, au moins un appareil est raccordé en gaz avec un tube souple		<input checked="" type="checkbox"/>		
Chaudière		11b) Le tuyau d'alimentation est marqué du logo d'une marque reconnue (Modification faite pour correspondre au critère de décision C10.4)	<input checked="" type="checkbox"/>			
Chaudière		11c) Le matériel utilisé pour le raccordement en gaz d'un appareil est marqué d'une marque reconnue mais n'est pas autorisé d'emploi ou le raccordement en gaz d'un appareil comporte plusieurs tuyaux flexibles		<input checked="" type="checkbox"/>		
Chaudière		12a) Matériel non autorisé d'emploi, ou en mauvais état		<input checked="" type="checkbox"/>		
Chaudière		12b) Tuyau flex. métal. à embouts méca. en mauvais état		<input checked="" type="checkbox"/>		
Chaudière		13) Longueur supérieure à 2m		<input checked="" type="checkbox"/>		
Chaudière		14) Date limite d'utilisation dépassée ou pas lisible		<input checked="" type="checkbox"/>		
Chaudière		15a) Passage dans les zones dangereuses		<input checked="" type="checkbox"/>		
Chaudière		15b) Visitable	<input checked="" type="checkbox"/>			
Chaudière	C.22	Appareil étanche - Débouché				
Chaudière		27) L'orifice d'évacuation de produits de combustion débouche à l'intérieur d'un bâtiment		<input checked="" type="checkbox"/>		
Chaudière	C.23	Appareil raccordé - Présence de conduits				
Chaudière		28a) Absence d'un conduit de raccordement reliant l'appareil au conduit de fumée			<input checked="" type="checkbox"/>	
Chaudière		28b) Le dispositif d'évacuation des produits de combustion est absent			<input checked="" type="checkbox"/>	
Chaudière		28c) Le dispositif d'évacuation des produits de combustion n'est manifestement pas un conduit de fumée			<input checked="" type="checkbox"/>	
Chaudière	C.24	Appareil raccordé - Etat du conduit de raccordement				
Chaudière		29a) Un moyen de réglage mobile est présent sur le conduit de raccordement			<input checked="" type="checkbox"/>	
Chaudière		29b) Le conduit de raccordement présente une réduction de section			<input checked="" type="checkbox"/>	
Chaudière		29c1) Jeu aux assemblages estimé supérieur à 2 mm de part et d'autre du diamètre du conduit			<input checked="" type="checkbox"/>	
Chaudière		29c2) Perforation autre qu'un orifice de prélèvement			<input checked="" type="checkbox"/>	
Chaudière		29c3) Orifice de prélèvement non convenablement obturé			<input checked="" type="checkbox"/>	
Chaudière		29c4) Diamètre non adapté (buse / conduit fumée, ...)			<input checked="" type="checkbox"/>	
Chaudière		29c5) Etat de corrosion important			<input checked="" type="checkbox"/>	
Chaudière		29d1) Présente une contrepente			<input checked="" type="checkbox"/>	

Localisation appareils	Type	Points de contrôle	O ui	N on	S O	Observations et constatation diverses
Chaudière		29d2) Présente plus de 2 coudes à 90° ou plus de 180° de dévoiement			<input checked="" type="checkbox"/>	
Chaudière		29d3) Traverse une pièce principale			<input checked="" type="checkbox"/>	
Chaudière		29d4) Présente une usure avancée ou des déformations			<input checked="" type="checkbox"/>	
Chaudière		29d5) N'est pas démontable (sauf insert gaz)			<input checked="" type="checkbox"/>	
Chaudière		29d6) A une longueur trop importante			<input checked="" type="checkbox"/>	
Chaudière		29d7) Le tubage du conduit de fumée est raccordé directement sur l'appareil			<input checked="" type="checkbox"/>	
Chaudière		29d8) Des appareils fonctionnant avec des combustibles de nature différente sont raccordés sur le même conduit de fumée			<input checked="" type="checkbox"/>	
Chaudière		29d9) Au moins deux appareils raccordés à un même conduit sont situés dans 2 pièces ne présentant pas une ouverture suffisante			<input checked="" type="checkbox"/>	
Chaudière		29e) Est réalisé en matériau manifestement inadapté			<input checked="" type="checkbox"/>	
Chaudière		29f) Le conduit de raccordement de l'appareil dont l'évacuation des produits de combustion fonctionne en pression possède un conduit enveloppe	<input checked="" type="checkbox"/>			
Chaudière	C.26	Appareil spécifique et VMC gaz				
Chaudière		32a) L'appareil en place est spécifique VMC GAZ			<input checked="" type="checkbox"/>	
Chaudière		32b) Le contrôle a permis de s'assurer que l'appareil en place est spécifique VMC GAZ			<input checked="" type="checkbox"/>	
Chaudière	C.27	VMC GAZ – Raccordement au dispositif de sécurité collective (DSC)				
Chaudière		32c) Le dispositif de sécurité collective (DSC) ou le relais spécifique à ce dispositif est absent			<input checked="" type="checkbox"/>	
Chaudière		32d) Si VMC GAZ équipée d'un DSC raccordé à l'appareil via un relais spécifique, l'appareil est raccordé électriquement à une prise standard			<input checked="" type="checkbox"/>	
Chaudière		32e) La bouche d'extraction VMC GAZ est absente			<input checked="" type="checkbox"/>	
Chaudière	D.4	Appareils étanches (Types C)				
Chaudière		T) Taux de CO supérieur à 10ppm		<input checked="" type="checkbox"/>		

A1 : L'installation présente une anomalie à prendre en compte lors d'une intervention ultérieure sur l'installation

A2 : L'installation présente une anomalie dont le caractère de gravité ne justifie pas que l'on interrompe aussitôt la fourniture du gaz, mais est suffisamment importante pour que la réparation soit réalisée dans les meilleurs délais.

DGI : (Danger Grave et Immédiat) L'installation présente une anomalie suffisamment grave pour que l'opérateur de diagnostic interrompe aussitôt l'alimentation en gaz jusqu'à suppression du ou des défauts constituant la source du danger

32c : La chaudière est de type VMC GAZ et l'installation présente une anomalie relative au dispositif de sécurité collective (DSC) qui justifie une intervention auprès du syndic ou du bailleur social par le distributeur de gaz afin de s'assurer de la présence du dispositif, de sa conformité et de son bon fonctionnement.

**Nota :** *Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **DEKRA Certification***

Dates de visite et d'établissement de l'état de l'installation gaz :

Fait à **NEUILLY PLAISANCE**, le **07/04/2023**

Par : **Theo Meriais**



**Signature du représentant :**

--

## Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité

Numéro de dossier : TM/06747  
Date du repérage : 07/04/2023  
Heure d'arrivée : 18 h 31  
Durée du repérage : 01 h 50

La présente mission consiste, suivant l'arrêté du 28 septembre 2017 et du 4 avril 2011, à établir un état de l'installation électrique, en vue d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes. (Application des articles L. 134-7, R134-10 et R134-11 du code de la construction et de l'habitation). En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis de la réglementation en vigueur. Cet état de l'installation intérieure d'électricité a une durée de validité de 3 ans.

### 1. - Désignation et description du local d'habitation et de ses dépendances

*Localisation du local d'habitation et de ses dépendances :*

Type d'immeuble : ..... **Maison individuelle**  
Adresse : ..... **8Bis Rue Florian**  
Commune : ..... **93360 NEUILLY PLAISANCE**  
Département : ..... **Seine-Saint-Denis**  
Référence cadastrale : ..... **Références cadastrales non communiquées**, identifiant fiscal : **NC**  
*Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :*  
**Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété**  
Périmètre de repérage : ..... **Toutes parties accessibles sans démontage ni destruction**  
Année de construction : ..... **> 1997**  
Année de l'installation : ..... **> 1997**  
Distributeur d'électricité : ..... **Engie**  
Parties du bien non visitées : ..... **Néant**

### 2. - Identification du donneur d'ordre

*Identité du donneur d'ordre :*

Nom et prénom : ..... **M. Movsessian**  
Adresse : ..... **8Bis Rue Florian**  
**93360 NEUILLY PLAISANCE**  
Téléphone et adresse internet : . **Non communiquées**  
Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : **Autre**

*Propriétaire du local d'habitation et de ses dépendances:*

Nom et prénom : ..... **M. Movsessian**  
Adresse : ..... **8Bis Rue Florian**  
**93360 NEUILLY PLAISANCE**

### 3. - Identification de l'opérateur ayant réalisé l'intervention et signé le rapport

*Identité de l'opérateur de diagnostic :*

Nom et prénom : ..... **Theo Meriais**  
Raison sociale et nom de l'entreprise : ..... **HEYDIAG**  
Adresse : ..... **128 rue la boetie**  
**75008 Paris**  
Numéro SIRET : ..... **82396915900016**  
Désignation de la compagnie d'assurance : **Condorcet**  
Numéro de police et date de validité : ..... **808108941 - 30/09/2022**

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **DEKRA Certification** le **24/07/2020** jusqu'au **23/07/2027**. (Certification de compétence **DTI3704**)

4. – Rappel des limites du champ de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :


- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits;

5. – Conclusion relative à l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes

- L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie.
- L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies.

**Anomalies avérées selon les domaines suivants :**

- L'appareil général de commande et de protection et de son accessibilité.
- Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.
- Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
- La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.
- Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs.
- Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

Domaines	Anomalies	Photo
5. Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs	L'installation électrique comporte au moins une connexion avec une partie active nue sous tension accessible. Remarques : Présence de connexion de matériel électrique présentant des parties actives nues sous tension ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des parties actives nues sous tension	

**Anomalies relatives aux installations particulières :**

- Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.
- Piscine privée, ou bassin de fontaine

**Informations complémentaires :**

- Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité

Domaines	Informations complémentaires
IC. Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité	L'ensemble de l'installation électrique est protégé par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité $\leq 30$ mA
	L'ensemble des socles de prise de courant est du type à obturateur
	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15 mm.

## 6. - Avertissement particulier

## Points de contrôle n'ayant pu être vérifiés

Domaines	Points de contrôle
Néant	-

## Parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification :

Néant

## 7. - Conclusion relative à l'évaluation des risques relevant du devoir de conseil de professionnel

Néant

*Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **DEKRA Certification - Immeuble la Boursidière - Porte I - Rue de La Boursidière 92350 LE PLESSIS-ROBINSON (détail sur [www.info-certif.fr](http://www.info-certif.fr))***

Dates de visite et d'établissement de l'état :  
 Visite effectuée le : **07/04/2023**  
 Etat rédigé à **NEUILLY PLAISANCE**, le **07/04/2023**

Par : Theo Meriais



Signature du représentant :

--

## 8. – Explications détaillées relatives aux risques encourus

**Objectif des dispositions et description des risques encourus**

**Appareil général de commande et de protection** : Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.  
Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.

**Protection différentielle à l'origine de l'installation** : Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique.  
Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

**Prise de terre et installation de mise à la terre** : Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.  
L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

**Protection contre les surintensités** : Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits.  
L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.

**Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche** : Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.  
Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

**Règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche** : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.  
Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

**Matériels électriques présentant des risques de contact direct** : Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

**Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage** : Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

**Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives** : Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.

**Piscine privée ou bassin de fontaine** : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

## Informations complémentaires

**Objectif des dispositions et description des risques encourus**

**Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant l'ensemble de l'installation électrique** : L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

**Socles de prise de courant de type à obturateurs** : Socles de prise de courant de type à obturateurs : l'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.

**Socles de prise de courant de type à puits** : La présence d'un puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiche mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.



**Annexe - Croquis de repérage**

Aucun schéma de repérage n'a été joint à ce rapport.

**Annexe - Photos**

Photo PhEle001

Libellé de l'anomalie : B7.3 d L'installation électrique comporte au moins une connexion avec une partie active nue sous tension accessible.  
Remarques : Présence de connexion de matériel électrique présentant des parties actives nues sous tension ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des parties actives nues sous tension

**Règles élémentaires de sécurité et d'usage à respecter (liste non exhaustive)**

L'électricité constitue un danger invisible, inodore et silencieux et c'est pourquoi il faut être vigilant quant aux risques qu'elle occasionne (incendie, électrisation, électrocution). Restez toujours attentif à votre installation électrique, vérifiez qu'elle soit et reste en bon état.

Pour limiter les risques, il existe des moyens de prévention simples :

- Ne jamais manipuler une prise ou un fil électrique avec des mains humides
- Ne jamais tirer sur un fil électrique pour le débrancher
- Débrancher un appareil électrique avant de le nettoyer
- Ne jamais toucher les fiches métalliques d'une prise de courant
- Ne jamais manipuler un objet électrique sur un sol humide ou mouillé



# DPE Diagnostic de performance énergétique (logement)

N°ADEME : [2393E1178589A](#)  
Etabli le : 08/04/2023  
Valable jusqu'au : 07/04/2033

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. *Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>*

Aperçu non disponible

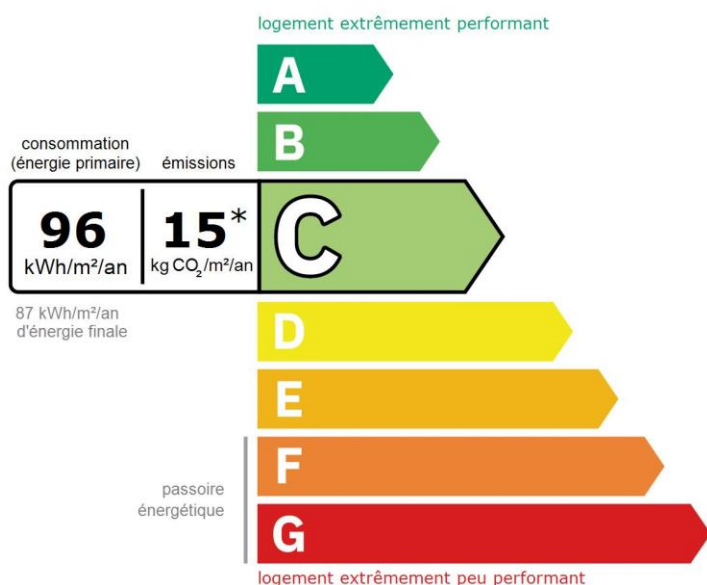


Adresse : **8Bis Rue Florian**  
**93360 NEUILLY PLAISANCE**

Type de bien : Maison Individuelle  
Année de construction : 2007  
Surface habitable : **151,57 m<sup>2</sup>**

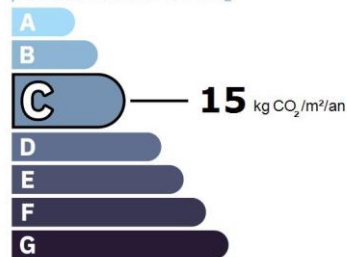
Propriétaire : M. Movsessian  
Adresse : 8Bis Rue Florian 93360 NEUILLY PLAISANCE

## Performance énergétique et climatique



\*Dont émissions de gaz à effet de serre

peu d'émissions de CO<sub>2</sub>



émissions de CO<sub>2</sub> très importantes

Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements.  
Pour l'améliorer, voir pages 4 à 6

Ce logement émet **2 302 kg de CO<sub>2</sub> par an**, soit l'équivalent de **11 925 km parcourus en voiture**.

Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

## Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre **1 020 €** et **1 430 €** par an

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? Voir p. 3

### Informations diagnostiqueur

**HEYDIAG**  
128 rue la boetie  
75008 Paris  
tel : 0977773699

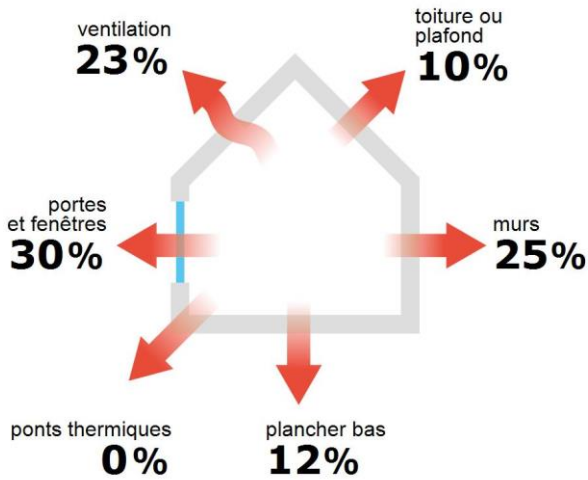
Diagnostiqueur : Theo Meriais  
Email : [secretariat@heydiag.fr](mailto:secretariat@heydiag.fr)  
N° de certification : DTI3704  
Organisme de certification : DEKRA Certification



À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE : Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page «Contacts» de l'Observatoire DPE (<https://observatoire-dpe.ademe.fr/>).



### Schéma des déperditions de chaleur



### Performance de l'isolation



### Système de ventilation en place



VMC DF individuelle avec échangeur avant 2013

### Confort d'été (hors climatisation)\*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



logement traversant



fenêtres équipées de volets extérieurs



toiture isolée

### Production d'énergies renouvelables

équipement(s) présent(s) dans ce logement :



5 m<sup>2</sup> de panneaux solaires photovoltaïques



chauffage au bois

D'autres solutions d'énergies renouvelables existent :



pompe à chaleur



chauffe-eau thermodynamique



panneaux solaires thermiques

















géothermie



réseau de chaleur ou de froid vertueux

\*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

## Montants et consommations annuels d'énergie

Usage	Consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)		Frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	Répartition des dépenses
 chauffage	 Gaz Naturel	7 063 (7 063 é.f.)	entre 530 € et 730 €	 51 %
	 Bois	2 689 (2 689 é.f.)	entre 70 € et 100 €	
 eau chaude	 Gaz Naturel	2 418 (2 418 é.f.)	entre 180 € et 250 €	 18 %
 refroidissement				0 %
 éclairage	 Electrique	648 (282 é.f.)	entre 60 € et 100 €	 6 %
 auxiliaires	 Electrique	1 770 (770 é.f.)	entre 180 € et 250 €	 18 %
<b>énergie totale pour les usages recensés :</b>		<b>14 588 kWh</b> (13 221 kWh é.f.)	entre <b>1 020 €</b> et <b>1 430 €</b> par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude de 132ℓ par jour.

é.f. → énergie finale

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

## Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :

**Température recommandée en hiver → 19°C**

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C, c'est -21% sur votre facture **soit -190€ par an**

**Astuces**

- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17° la nuit.

**Si climatisation, température recommandée en été → 28°C****Astuces**

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.

**Consommation recommandée → 132ℓ/jour d'eau chaude à 40°C**

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (2-3 personnes). Une douche de 5 minute = environ 40ℓ

55ℓ consommés en moins par jour, c'est -25% sur votre facture **soit -71€ par an**

**Astuces**





- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.









En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : [france-renov.gouv.fr](http://france-renov.gouv.fr)

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements

## Vue d'ensemble du logement





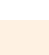
	description	isolation
 <b>Murs</b>	Briques Monomur Calimax (30cm)	bonne
 <b>Plancher bas</b>	Plancher avec ou sans remplissage donnant sur un sous-sol non chauffé avec isolation intrinsèque ou en sous-face (réalisée entre 2006 et 2012)	bonne
 <b>Toiture/plafond</b>	Combles aménagés sous rampants donnant sur l'extérieur (combles aménagés) avec isolation intérieure (réalisée entre 2006 et 2012)	bonne
 <b>Portes et fenêtres</b>	Fenêtres battantes bois, double vitrage Fenêtres oscillantes bois, double vitrage Portes-fenêtres battantes avec soubassement bois, double vitrage Porte(s) bois avec double vitrage	moyenne

## Vue d'ensemble des équipements

	description
 <b>Chauffage</b>	Chaudière individuelle gaz à condensation installée entre 2001 et 2015 avec en appoint un poêle à bois (bûche) installé de 2007 à 2017 avec label flamme verte avec programmeur avec réduit. Emetteur(s): radiateur bitube sans robinet thermostatique
 <b>Eau chaude sanitaire</b>	Combiné au système de chauffage
 <b>Climatisation</b>	Néant
 <b>Ventilation</b>	VMC DF individuelle avec échangeur avant 2013
 <b>Pilotage</b>	Avec intermittence centrale avec minimum de température
 <b>Production d'énergie</b>	Capteurs photovoltaïques orientés Ouest (5 m²)

## Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
 <b>Eclairage</b>	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
 <b>Isolation</b>	Faire vérifier les isolants et les compléter tous les 20 ans.
 <b>Photovoltaïque</b>	Nettoyer régulièrement les capteurs solaires.
 <b>Radiateur</b>	Laisser les robinets thermostatiques en position ouverte en fin de saison de chauffe. Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur. Purger les radiateurs s'il y a de l'air.
 <b>Ventilation</b>	Dans le cas d'une VMC double flux, changer régulièrement les filtres (en fonction de la pollution locale). Nettoyage et réglage de l'installation tous les 3 ans par un professionnel. Nettoyer régulièrement les bouches. Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement

## Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

### Les travaux essentiels

Lot	Description	Performance recommandée
	Etape non nécessaire, performance déjà atteinte	

2

### Les travaux à envisager

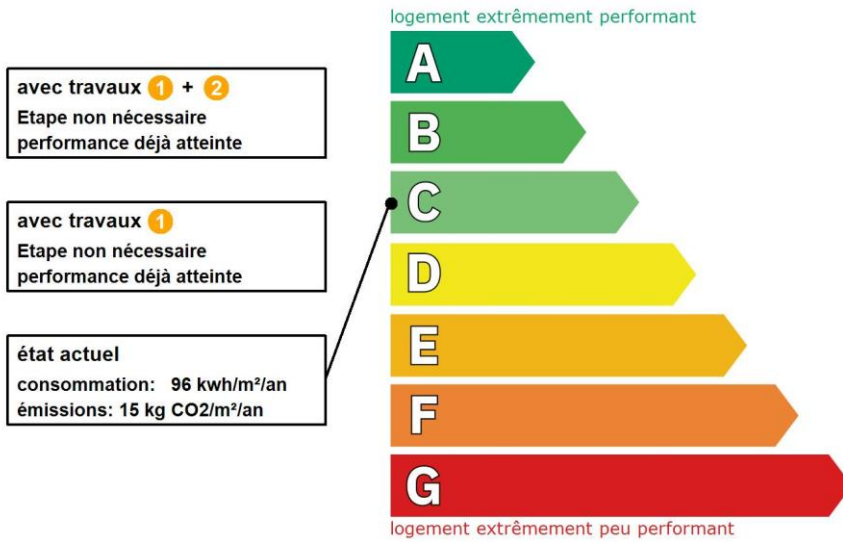
Lot	Description	Performance recommandée
	Etape non nécessaire, performance déjà atteinte	

### Commentaires :

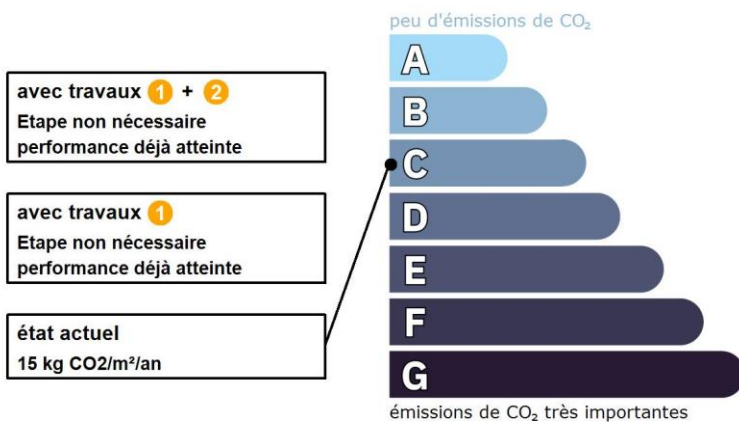
Néant

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre



Préparez votre projet !

Contactez le conseiller France Rénov' le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

<https://france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr>

ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

<https://france-renov.gouv.fr/aides>



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.



## Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :

DEKRA Certification - Immeuble la Boursidière - Porte I - Rue de La Boursidière 92350 LE PLESSIS-ROBINSON (détail sur [www.info-certif.fr](http://www.info-certif.fr))

Référence du logiciel validé : **LICIEL Diagnostics v4 [Moteur TribuEnergie: 1.4.25.1]**

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Référence du DPE : **TM/06747**

**Rapport mentionnant la composition des parois**

Date de visite du bien : **07/04/2023**

**Photographies des travaux**

Invariant fiscal du logement : **N/A**

Référence de la parcelle cadastrale : **Références cadastrales non communiquées**

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE 2021**








Numéro d'immatriculation de la copropriété : **N/A**

### Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :






Les consommations de ce DPE sont calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard et également les frais d'énergie qui font intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. Ce DPE utilise des valeurs qui reflètent les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national et donc peut s'écarter du prix de votre abonnement. De plus, ce DPE a été réalisé selon une modélisation 3CL (définie par arrêté) qui est sujette à des modifications dans le temps qui peuvent également faire évoluer les résultats.


















































Les consommations de ce DPE sont calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard et également les frais d'énergie qui font intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. Ce DPE utilise des valeurs qui reflètent les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national et donc peut s'écarter du prix de votre abonnement. De plus, ce DPE a été réalisé selon une modélisation 3CL (définie par arrêté) qui est sujette à des modifications dans le temps qui peuvent également faire évoluer les résultats.














































## Généralités

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Département	 Observé / mesuré	93 Seine Saint Denis
Altitude	 Donnée en ligne	45 m
Type de bien	 Observé / mesuré	Maison Individuelle
Année de construction	 Estimé	2007
Surface habitable du logement	 Observé / mesuré	151,57 m²
Nombre de niveaux du logement	 Observé / mesuré	2
Hauteur moyenne sous plafond	 Observé / mesuré	2,6 m

## Enveloppe










































Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée	
Mur Nord, Sud, Est, Ouest	Surface du mur	 Observé / mesuré	146,97 m²
	Type de local adjacent	 Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	 Observé / mesuré	Briques Monomur Calimax (30cm)
	Isolation	 Observé / mesuré	inconnue
	Année de construction/rénovation	 Valeur par défaut	2007
	Umur (saisie directe)	 Document fourni	0.33 W/m².K
Plancher	Surface de plancher bas	 Observé / mesuré	96 m²
	Type de local adjacent	 Observé / mesuré	un sous-sol non chauffé

	Etat isolation des parois Aue	 Observé / mesuré	non isolé	
	Périmètre plancher bâtiment déperditif	 Observé / mesuré	39.93 m	
	Surface plancher bâtiment déperditif	 Observé / mesuré	96 m²	
	Type de pb	 Observé / mesuré	Plancher avec ou sans remplissage	
	Isolation: oui / non / inconnue	 Observé / mesuré	oui	
	Année isolation	 Document fourni	2006 - 2012	
<b>Plafond</b>	Surface de plancher haut	 Observé / mesuré	91,58 m²	
	Type de local adjacent	 Observé / mesuré	l'extérieur (combles aménagés)	
	Type de ph	 Observé / mesuré	Combles aménagés sous rampants	
	Isolation	 Observé / mesuré	oui	
	Année isolation	 Document fourni	2006 - 2012	
<b>Fenêtre 1 Ouest</b>	Surface de baies	 Observé / mesuré	1,34 m²	
	Placement	 Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest	
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Ouest	
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical	
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes	
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois	
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage	
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	16 mm	
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	non	
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Air	
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur	
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
	Type volets	 Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier < 22mm)	
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche	
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
	<b>Fenêtre 2 Est</b>	Surface de baies	 Observé / mesuré	5,37 m²
		Placement	 Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest
Orientation des baies		 Observé / mesuré	Est	
Inclinaison vitrage		 Observé / mesuré	vertical	
Type ouverture		 Observé / mesuré	Fenêtres battantes	
Type menuiserie		 Observé / mesuré	Bois	
Type de vitrage		 Observé / mesuré	double vitrage	
Epaisseur lame air		 Observé / mesuré	16 mm	
Présence couche peu émissive		 Observé / mesuré	non	
Gaz de remplissage		 Observé / mesuré	Air	
Positionnement de la menuiserie		 Observé / mesuré	au nu intérieur	
Largeur du dormant menuiserie		 Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
Type volets		 Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier < 22mm)	
Type de masques proches		 Observé / mesuré	Absence de masque proche	
Type de masques lointains		 Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
<b>Fenêtre 3 Est</b>		Surface de baies	 Observé / mesuré	4,02 m²
		Placement	 Observé / mesuré	Plafond
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Est	
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	≤ 75°	
	Uw (saisie directe)	 Document fourni	2.1	
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres oscillantes	
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois	
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage	
	Epaisseur lame air	Observé / mesuré	16 mm	

	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	en tunnel
	Retour isolation autour menuiserie	 Observé / mesuré	oui
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
<b>Fenêtre 4 Ouest</b>	Surface de baies	 Observé / mesuré	4,02 m <sup>2</sup>
	Placement	 Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Uw (saisie directe)	 Document fourni	2.1
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres oscillantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Retour isolation autour menuiserie	 Observé / mesuré	oui
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
<b>Porte-fenêtre Ouest</b>	Surface de baies	 Observé / mesuré	9,37 m <sup>2</sup>
	Placement	 Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	 Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier < 22mm)
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	<b>Porte</b>	Surface de porte	 Observé / mesuré
Placement		 Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest
Type de local adjacent		 Observé / mesuré	l'extérieur
Nature de la menuiserie		 Observé / mesuré	Porte simple en bois
Type de porte		 Observé / mesuré	Porte avec double vitrage
Positionnement de la menuiserie		 Observé / mesuré	au nu intérieur
Largeur du dormant menuiserie		 Observé / mesuré	Lp: 5 cm

## Systemes

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Ventilation	Type de ventilation  Observé / mesuré	VMC DF individuelle avec échangeur avant 2013

	Année installation	 Observé / mesuré	2007
	Energie utilisée	 Observé / mesuré	Electrique
	Façades exposées	 Observé / mesuré	une
	Logement Traversant	 Observé / mesuré	oui
<b>Chauffage</b>	Type d'installation de chauffage	 Observé / mesuré	Installation de chauffage avec appoint
	Surface chauffée	 Observé / mesuré	151,57 m <sup>2</sup>
	Nombre de niveaux desservis	 Observé / mesuré	2
	Type générateur	 Observé / mesuré	Gaz Naturel - Chaudière gaz à condensation installée entre 2001 et 2015
	Année installation générateur	 Observé / mesuré	2007
	Energie utilisée	 Observé / mesuré	Gaz Naturel
	Cper (présence d'une ventouse)	 Observé / mesuré	oui
	Pn générateur	 Observé / mesuré	24 kW
	Présence d'une veilleuse	 Observé / mesuré	non
	Chaudière murale	 Observé / mesuré	oui
	Présence d'une régulation/Ajust, T° Fonctionnement	 Observé / mesuré	non
	Présence ventilateur / dispositif circulation air dans circuit combustion	 Observé / mesuré	non
	Type générateur	 Observé / mesuré	Bois - Poêle à bois (bûche) installé de 2007 à 2017 avec label flamme verte
	Année installation générateur	 Observé / mesuré	2007
	Energie utilisée	 Observé / mesuré	Bois
	Type de combustible bois	 Observé / mesuré	Bûches
	Type émetteur	 Observé / mesuré	Radiateur bitube sans robinet thermostatique
	Température de distribution	 Observé / mesuré	supérieur à 65°C
	Année installation émetteur	 Observé / mesuré	2007
	Type de chauffage	 Observé / mesuré	central
Equipement intermittence	 Observé / mesuré	Avec intermittence centrale avec minimum de température	
<b>Eau chaude sanitaire</b>	Nombre de niveaux desservis	 Observé / mesuré	1
	Type générateur	 Observé / mesuré	Gaz Naturel - Chaudière gaz à condensation installée entre 2001 et 2015
	Année installation générateur	 Observé / mesuré	2007
	Energie utilisée	 Observé / mesuré	Gaz Naturel
	Type production ECS	 Observé / mesuré	Chauffage et ECS
	Présence d'une veilleuse	 Observé / mesuré	non
	Chaudière murale	 Observé / mesuré	oui
	Présence d'une régulation/Ajust, T° Fonctionnement	 Observé / mesuré	non
	Présence ventilateur / dispositif circulation air dans circuit combustion	 Observé / mesuré	non
	Pn	 Observé / mesuré	24 kW
	Type de distribution	 Observé / mesuré	production en volume habitable alimentant des pièces non contiguës
Type de production	 Observé / mesuré	instantanée	
<b>Production energie</b>	Energie renouvelable de type photovoltaïque	 Observé / mesuré	Présente
	Inclinaison panneaux	 Observé / mesuré	inf à 15°
	Orientation panneaux	 Observé / mesuré	Ouest
	Surface de capteurs	 Observé / mesuré	5

**Références réglementaires utilisées :**

Article L134-4-2 du CCH, décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021, 8 octobre 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêtés du 21 octobre 2021 décret 2020-1610, 2020-1609, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010.

**Informations société :** HEYDIAG 128 rue la boetie 75008 Paris

Tél. : 0977773699 - N°SIREN : 823 969 159 - Compagnie d'assurance : Condorcet n° 808108941

**À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE :**

Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page «Contacts» de l'Observatoire DPE (<https://observatoire-dpe.ademe.fr/>).

N°ADEME

[2393E1178589A](#)



ATTESTATION SUR L'HONNEUR réalisée pour le dossier n° **TM/06747** relatif à l'immeuble bâti visité situé au : 8Bis Rue Florian 93360 NEUILLY PLAISANCE.

Je soussigné, **Theo Meriais**, technicien diagnostiqueur pour la société **HEYDIAG** atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L.271-6 du Code de la Construction, à savoir :

- Disposer des compétences requises pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier, ainsi qu'en atteste mes certifications de compétences :

Prestations	Nom du diagnostiqueur	Entreprise de certification	N° Certification	Echéance certif
Diagnostics	Theo Meriais	DEKRA Certification	DTI3704	23/07/2027

- Avoir souscrit à une assurance (Condorcet n° 808108941 valable jusqu'au 30/09/2022) permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de ma responsabilité en raison de mes interventions.
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir les états, constats et diagnostics composant le dossier.
- Disposer d'une organisation et des moyens (en matériel et en personnel) appropriés pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier.

Fait à **NEUILLY PLAISANCE**, le **07/04/2023**

Signature de l'opérateur de diagnostics :



**Article L271-6 du Code de la Construction et de l'habitation**

« Les documents prévus aux 1° à 4° et au 6° de l'article L. 271-4 sont établis par une personne présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés. Cette personne est tenue de souscrire une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions. Elle ne doit avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents mentionnés au premier alinéa. Un décret en Conseil d'Etat définit les conditions et modalités d'application du présent article. »

**Article L271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation**

« Lorsque le propriétaire charge une personne d'établir un dossier de diagnostic technique, celle-ci lui remet un document par lequel elle atteste sur l'honneur qu'elle est en situation régulière au regard des articles L.271-6 et qu'elle dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier. »